

N°22

LE P'TIT *Bacillais*

BULLETIN MUNICIPAL - JANVIER 2021



Le Mot du Maire

Chers Bacillais et Bacillais,

Je vous remercie de la confiance que vous nous avez accordée lors des élections municipales de mars dernier. Dès le premier tour, vous avez voulu témoigner, par votre vote, votre confiance en l'équipe « Avançons Ensemble pour Bacilly ». Ce résultat nous ravit et nous donne en même temps une très grande responsabilité.

Merci aussi à toutes celles et ceux, qui ont œuvré pour mieux nous faire connaître, qui ont cru en nous, qui nous ont adressé des témoignages de sympathie et d'encouragements pendant ces élections. Nous n'oublierons pas pour autant tous ceux qui ont fait un autre choix.

Nous serons les élus de toutes et tous, dans un esprit de respect, d'écoute et de tolérance.

Je tiens à saluer le travail accompli de Jean-Pierre Maincent, Maire au cours des 4 années qu'il a consacrées à la commune. Cet investissement mérite notre considération et notre respect.

Je remercie Valérie, Nathalie et Jean-Pierre, nos agents qui, chacun dans leur domaine assurent la bonne marche de la commune.

Je remercie également les enseignants et agents du syndicat scolaire pour le bon fonctionnement des écoles, les associations et leurs bénévoles ainsi que les commerces qui contribuent au dynamisme de notre village.

Les contraintes sanitaires nous obligent malheureusement à annuler la cérémonie des vœux qui était prévue le dimanche 10 janvier 2021. J'espère que nous pourrons nous rencontrer au cours des différentes manifestations qui se dérouleront en 2021.

Ce P'tit Bacillais vous permettra de connaître vos conseillers municipaux et les différentes commissions ainsi que les finances de la commune au 31/12/2019 et les réalisations 2020. Afin de mettre en place des nouveaux moyens de communication, un questionnaire vous est proposé, le 1^{er} dans le cadre de la concertation des citoyens.

Nous travaillons déjà sur les projets des prochaines années, comme l'enfouissement des réseaux électriques de la rue de l'Ancienne Gare et la rue du Lerre. Nous étudions également comment utiliser l'ancien terrain de football, nous ne manquerons pas de vous consulter sur ce point.

Je termine ces propos en remerciant les adjoints et conseillers municipaux.

Je vous présente mes meilleurs vœux et vous souhaite une excellente année 2021.

Eric QUINTON



Mairie

2, Place de l'Eglise - 50530 BACILLY
Tel : 02.33.70.84.14
contact@bacilly.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi de 16h00 à 19h00
Mercredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Le 1^{er} et 3^{ème} samedi du mois de 10h00 à 12h00

Mesures sanitaires

Port du masque

Depuis le 30 octobre, le préfet de la Manche impose le port du masque dans les communes à partir des panneaux de signalisation des entrées et sorties d'agglomération pour toute personne de 11 ans et plus. Le masque est également obligatoire dans les cimetières.

Ecole

Les nouvelles mesures sanitaires ont également un impact sur l'organisation de l'école. Les enfants sont accueillis à la salle des fêtes de Bacilly pour l'accueil du matin et du soir, afin que les groupes ne soient pas mélangés. Au niveau de la cantine, 2 services sont organisés afin de séparer les petites et moyennes sections et les grandes sections / CP le temps de la pause déjeuner.

Nos aînés

L'organisation du repas a été annulée cette année en raison de la crise sanitaire. Suite au nouveau confinement, un livret d'activité leur a été offerts. Il est disponible sur le site internet de la commune. Vous pouvez joindre les nouveaux membres de l'Action Sociale, Jacqueline HIBON, Magalie JOSSEAUME, Marie-Claude LE TORREC, Michèle DESVAUX et Daniel ENGUEHARD si vous avez besoin d'aide. Le virus est toujours présent, restez prudent.

Urbanisme

Depuis le 25 juillet 2020, les règles de construction et d'occupation du droit du sol correspondent au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) pour les 43 communes du territoire d'Avranches – Mont Saint-Michel.

L'ensemble des pièces peut être consulté à la mairie ou sur le site de la commune. Vous y trouverez les règlements graphiques et écrits concernant la Commune de Bacilly.

Le règlement graphique découpe la commune en différentes zones très précises. Les zones à urbaniser (zones AU) sont celles destinées à accueillir de futures habitations de façon progressive.

Le règlement écrit, fixe les dispositions applicables à l'intérieur de chacune des zones.



Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

A compter de 2021 et pour 5 ans, l'OPAH permettra aux propriétaires occupants ou bailleurs, sous conditions de ressources et/ou nature des travaux, de bénéficier de subvention pour la réalisation de travaux de rénovation de leur logement. Un accompagnement technique sera également proposé aux particuliers dans la réalisation de leur projet. Pour plus d'information, se renseigner auprès de la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie.

Démarches frauduleuses

En cette période de crise sanitaire, certaines personnes en profitent pour effectuer du démarchage téléphonique. La commune n'a pas autorisé de visite pour effectuer des tests de dépistage, par exemple. N'hésitez pas à demander leur numéro et de nous en informer. Restez prudents

Le Conseil Municipal et les Commissions



Eric Quinton

59 ans
La Mazurie
La gastronomie et le sport automobile

Président des commissions communales



Jacqueline HIBON

1^{ère} adjointe
63 ans
4 Cantilly

Les chevaux, la randonnée en montagne, les spécialités françaises, le théâtre

Commissions finances, action sociale, bâtiments, urbanisme, voirie, aménagement du bourg, logements et cimetière, associations et appel d'offre



Magalie JOSSEAUME

2^{ème} adjointe
44 ans
8, rue des Vignes

Les randonnées pédestres, la mer, les romans policiers et la vie associative

Commissions finances, communication, associations, action sociale, logements et cimetière et Sivs



Michaël ROGER

3^{ème} adjoint
50 ans
7, Rue Saint-Gratien

Le vélo, la course à pied, la chasse et la nature, la mer et l'histoire

Commissions finances, bâtiments, urbanisme, voirie, aménagement du bourg et appel d'offre



Solène BEAUOUIN

38 ans
11, Rue de Montgermont

L'équitation et les balades dans la nature

Commissions finances, aménagement du bourg, logements et cimetière et Sivs



Matthieu CUCU

33 ans
8, La Chauvinière

Le bricolage, le sport (vélo et course à pied), passer du temps avec ma famille

Commissions finances, urbanisme, aménagement du bourg, communication, associations et Sivs



Michèle DESVAUX

58 ans
2, La Mancelière

L'art floral, les travaux manuels, le yoga, la marche à pied et les balades à vélo

Commissions finances, aménagement du bourg, communication, action sociale, logements et cimetière



Daniel ENGUEHARD

62 ans
3, La Vennerie

La pêche à pied, les animaux,
le bricolage, les voyages et le
bénévolat

Commissions finances,
bâtiments, voirie, aménagement
du bourg, action sociale et
appel d'offre



Anaïs GUESNET

30 ans
18, Le Grand Champillon

La cuisine, la pâtisserie,
le bricolage et le cinéma

Commissions finances,
bâtiment, aménagement du
bourg, communication et Sivs



Marie-Claude LE TORREC

58 ans
15, L'Hôtellerie

La lecture, la marche, les
balades en mer, le yoga
et la méditation

Commissions finances,
urbanisme, appel d'offre,
action sociale
Présidente Sivs



Charly MEYER

35 ans
12, Le Fougeray

Le kayak, l'endurance,
la natation, le VTT

Commissions finances,
bâtiments et appel d'offre



Pascal MORAZIN

56 ans
5, La Blandelière

Les sports, les animaux,
la lecture et les voyages

Commissions finances,
bâtiment, voirie
et appel d'offre



Jacqueline MOUBECHÉ

63 ans
2, Le Noyer

Commissions finances



Vincent PICARD

35 ans
1, La Champagne

Le hand et la Bataille de la
Basse-Normandie en 1944

Commissions finances,
urbanisme, voirie et appel
d'offre



Yann POTIER

41 ans
1, ter, Rue des Vignes

Commissions finances,
urbanisme, voirie, logements,
cimetière et communication

Commissions intercommunales

Représentants au Syndicat de Mutualisation de l'Eau Potable du Granvillais et de l'Avranchin (SMPGA) :

M. Eric QUINTON et M. Vincent PICARD

Représentant du Syndicat Départemental d'Énergie de la Manche (SDEM) : M. Michaël ROGER

Correspondante Défense Nationale : Mme Jacqueline HIBON

Correspondant Manche Numérique : M. Yann POTIER

Correspondantes CDAS50 : Mme Magalie JOSSEAUME et Mme Jacqueline HIBON

Le Maire représente la commune aux conseils communautaires et certains élus se sont inscrits aux commissions communautaires.

- **Commission urbanisme :** M. Eric QUINTON et Mme Jacqueline HIBON
- **Commission environnement :** M. Eric QUINTON, Mme Jacqueline HIBON et Mme Magalie JOSSEAUME
- **Commission action sociale :** M. Michaël ROGER et Mme Marie-Claude LE TORREC
- **Commission ressources :** Mme Jacqueline HIBON
- **Commission culture :** Mme Magalie JOSSEAUME et Mme Marie-Claude LE TORREC

Le saviez-vous ?

Les habitants sont sollicités pour certaines commissions.

Révisions de la liste électorale

Les inscriptions et radiations opérées par le maire font l'objet d'un contrôle a posteriori par une commission de contrôle, instituée dans chaque commune.

Elle est composée de 3 membres :

- une conseillère municipale, Michèle DESVAUX,
- un délégué de l'administration désigné par le préfet, Laëtitia LALISSE,
- un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire, Thérèse LEVAVASSEUR.

La commission de contrôle a 2 missions : s'assurer de la régularité de la liste électorale et statuer sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation.

Commission impôts

Le conseil municipal a proposé 17 titulaires et 17 suppléants parmi les habitants.

Elle est composée du maire et 6 titulaires et 6 suppléants. Ils sont désignés par le directeur départemental des finances publiques

Cette commission a un rôle consultatif, pour revoir le classement des logements vacants de la commune et l'évaluation des propriétés bâties. Les membres ont un devoir de discrétion.

Jury d'Assises

La Commune de Bacilly organise, annuellement, la sélection des jurés d'assises pour les communes de moins de 1 000 habitants de la circonscription d'Avranches.

En effet, les jurés sont des citoyens tirés au sort sur les listes électorales. Ils participent aux côtés des magistrats professionnels au jugement des crimes, au sein de la cour d'assises. Les électeurs qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit, ne sont pas retenus.

Les commémorations du 11 novembre ont eu lieu en petit comité conformément aux recommandations de la préfecture.



L'Amical des Anciens Combattants recherche des personnes afin d'intégrer leur association. Cette inscription permettrait de maintenir les commémorations des grandes dates et des événements qui ont fait l'histoire de la France. En effet, une personne ayant effectué son service militaire par exemple, peuvent adhérer à l'association des anciens combattants. Pour tous renseignements, contacter M. DUTEIL Fernand

Club de l'amitié

Comme toutes les associations de la commune, le Club de l'Amitié ne peut plus organiser les différentes activités proposées à ses adhérents. Cependant, les membres du bureau ont organisé, dans le respect des règles sanitaires, la distribution d'un repas de Noël le dimanche 6 décembre.

Les 115 colis distribués, comprenaient un assortiment de canapés gourmands, un dos de colin rôti avec un clafoutis de carotte au cumin et crémeux ciboulette, une poularde aux châtaignes et sa crème de champignons puis Camembert, St Nectaire et Morbier sur lit de salade et enfin les douceurs sucrées : moelleux chocolat, crémeux ghana café, mousse excellence noire et glaçage noir.



Etat civil 2020

Naissances :

11 janvier – Robin GOSSET
6 mars – Raphaël GUESNET / Térance RODEMBOURG
21 mars – Valentine SEGOUIN
15 juillet – Abbie MOREL
19 juillet – Joséphine DARROUX
19 août – Louise HEE

Mariages :

8 février – Anaëlle MAIGNER et Fabien LE TORREC
1er aout – Cosette BEUVE et Florian LECROQ
8 aout – Béatrice BEAUDRU et Aurélien DAMOUR
5 septembre – Sandrine GARNIER et Frédéric DORE
19 septembre – Aurélie COURTEVILLE et Antoine LEVERRIER
26 septembre – Coralie GRANDGUILLOT et Johan BOUDANT

Décès :

29 janvier – Madeleine COUDRAY née DESFEUX
6 juin – Irène LAUMONDAYS
26 juin – Roger LOZANO
1er août – Claude LACOSTE
1er novembre – Elisabeth LETHIMONNIER née HERPE
23 décembre – Michel NOLAIS
28 décembre – André JACQUETTE



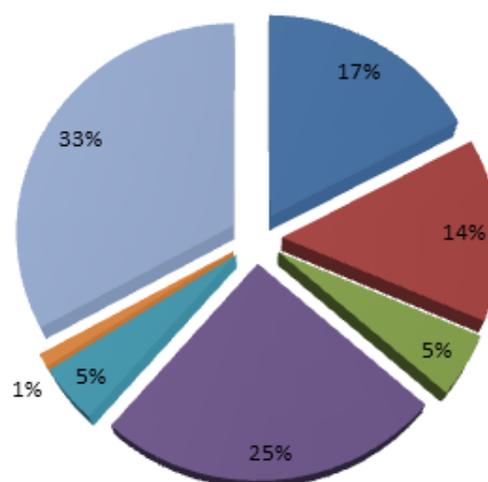
Président du Comité des Fêtes de Bacilly pendant 19 ans (1988-2007)

Compte de résultats 2019

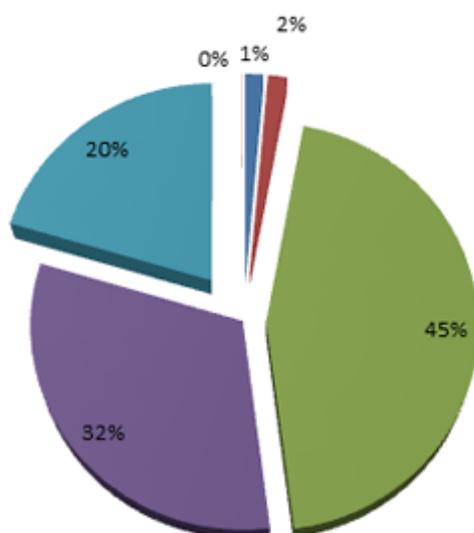
Le budget communal est voté au cours du premier trimestre de l'année ainsi que la validation des comptes de l'année précédente. Cette année, avec la mise en place du nouveau conseil fin mai, le budget a été voté seulement au mois de juin.

Section fonctionnement – dépenses 2019

- charges à caractère général (eau, électricité, assurance, entretien, fournitures...): 104 360,24 €
- charges de personnel : 86 020,37 €
- atténuations de produits (Fond National de Garantie Individuelle des Ressources) : 29 872,00 €
- autres charges gestion courante (indemnités élus, Sivs, subv. Associations...): 151 341,51 €
- charges financières : 27 173,08 €
- opération d'ordre entre section : 6 359,00 €



Section fonctionnement – recettes 2019



- atténuations de charges (remboursement maladie agents) : 8 541,45 €
- produits des services (concessions cimetière, rbt location bibliothèque...): 9 151,01 €
- impôts et taxes foncières, d'habitation... : 272 586,85 €
- dotations et participations de l'état : 191 179,439 €
- autres produits de gestion courante (location salle des fêtes, loyers ...) : 123 280,46 €

Les dépenses d'investissement (215 477,26 €) sont réparties comme suit :

1. Les travaux et achats pour un total de 131 523,20 € :

- Radar pédagogique : 2 340,00 €
- Défibrillateur : 2 400,00 €
- Matériels et outillages : 4 858 ,06 €
- Voirie à la Chauvinière et la Pigousterie : 16 317,24 €
- Sono de la salle des fêtes : 1 307,63 €
- Congélateur et chaises pour la salle des fêtes : 2 268,79 €
- Arrêt scolaire à l'Hôtellerie : 17 054,78 €
- Fin de la construction de l'atelier municipal : 84 976,70 €

2. Les remboursements d'emprunts concernant les logements communaux et remboursement de cautions logements communaux : 83 954,06 €

Les recettes perçues pour un total de 24 111,72 € :

- Solde de la subvention pour l'atelier communal : 10 861,80 €
- Remboursement Tva : 2 653,00 €
- Taxe d'aménagement : 2 955,31 €
- Dépôts et cautionnements reçus : 1 282,61 €
- Frais documents d'urbanisme : 4 283,00 €
- Amortissement des frais d'études : 2 076,00 €

Malgré la baisse des dotations et des aides de l'état, la commune continue son effort en matière de dépenses d'investissement grâce à l'excédent dégagé au niveau de la section de fonctionnement.

Les orientations budgétaires 2020 et les réalisations

Lors du vote du budget 2020, le conseil municipal a décidé :

- de changer les décorations de Noël pour 3 106 €
- de restaurer les routes communales au niveau de La Bélangerie, de Cantilly et du Petit Moulin le Comte pour 52 000 €
- de changer les barrières de sécurité au niveau de l'école et les potelets abimés pour 6 307 €

Dans le cadre de l'entretien annuel de l'école, la classe des Grandes Sections / CP a bénéficié :

- d'un nettoyage et vitrification du parquet pour 1 098 €
- d'un changement des radiateurs pour 2 962 €

La commission « cimetière » a réalisé l'ouverture d'une nouvelle partie du cimetière. Il a également été procédé au renouvellement des concessions arrivées à échéance.

Suite à la distribution des masques en début d'année, il a été constaté que toutes les habitations ne disposaient pas de numéro. Une distribution des numéros d'habitation a été effectuée pour les maisons concernées.



Nous remercions M. Juin d'avoir offert et installé sur la place le sapin.

Merci également à Gilbert Nassens et Jacques Touitou pour leur aide dans la réalisation de ces photos.

La qualité de la vie repose sur le respect de son voisinage et de son environnement.

Ordures Ménagères

Il est obligatoire de trier ces ordures. Des containers sont à votre disposition place de la salle des fêtes et aux lieux dits la Croix Saint-Gratien et le Fougeray direction la Pigousterie.

Les ordures ménagères doivent être mises dans des sacs poubelles transparents qui sont à votre disposition gratuitement, aux horaires d'ouverture de la mairie et de l'Épicerie le Bacillais.

La collecte des ordures ménagères a lieu le jeudi. Lorsqu'il y a un jour férié dans la semaine, le jour de ramassage est décalé la journée suivante. Toute constatation de dépôts sauvages peut être verbalisée par le Maire dans le cadre de ces fonctions de police municipale. L'amende s'élèverait à un montant de 150 €.

"Jeter -
c'est + Malin"



Nids d'hirondelles et de martinets



Les nids d'hirondelles et de martinets sont juridiquement protégés au niveau européen et national, notamment par la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature, par les articles L411-1 et suivants du code de l'environnement et par l'arrêté ministériel du 29/10/2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.

Sont interdits en tous temps la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids, même vides. En cas d'infraction, le délit peut être puni, par la police de l'environnement, d'une amende pouvant aller jusqu'à 15 000 € et/ou jusqu'à un an d'emprisonnement (article 415-3 du Code de l'environnement).

Animaux errants

L'errance des animaux sur la voie publique, même en campagne, est interdite et dangereuse. La responsabilité du maître découle de l'article 1243 du code civil. Le propriétaire de l'animal, ou celui qui en a la garde est tenu de surveiller son animal et ne pas le laisser divaguer, mais également de nettoyer ou d'enlever les excréments produits par ses animaux sur la voie publique.

Vous êtes donc responsable de dommages physiques ou matériels causés par votre animal.

Concernant les animaux sans leur propriétaire ou sans moyen de connaître celui-ci, ils peuvent être conduits à l'association SOS Animaux maltraités et fourrière, au lieu-dit la Cochardière à Bacilly (06.79.58.42.47).

Liste Electorale

Les élections départementales et régionales auront lieu en 2021. Les inscriptions sur la liste électorale s'effectuent en mairie, avec le cerfa n°12669*02 « demande d'inscription sur les listes électorales », une pièce d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois. Le cerfa est également disponible sur le site service-public.fr.



Antenne téléphone mobile

Le P'tit Bacillais de juillet dernier, vous parlait d'une étude pour l'amélioration du réseau mobile. En effet, la société Orange a déposé une déclaration préalable de construction pour la pose d'un pylône de 30 mètres situé à la Croix St Gratien – Les Moulins. Les travaux ont débuté et le pylône est installé. La date de mise en service n'est pas connue à ce jour. La suite dans un prochain numéro...



Accès au wifi

Nous vous rappelons (P'tit Bacillais de juillet 2020) que des bornes wifi sont installées dans le bourg pour vous permettre d'accéder facilement à internet. Elles sont situées à la bibliothèque, à la salle des fêtes, à la mairie, au Bar le Bacillais et dans le jardin auprès de l'église.

Projet de communication communale

L'échange avec les habitants est important dans la vie communale c'est pourquoi, 2 moyens de communication existent dans notre commune :

- le P'tit Bacillais, journal communal, publié 2 fois par an,
- le site internet www.bacilly.fr.

Cependant, les événements de l'année 2020 ont permis de constater que les modes de communication de la commune doivent évoluer afin de pouvoir vous informer facilement et rapidement.

C'est pourquoi, le site internet est en cours de transformation par la commission « communication ». Le nouveau site permettra d'accéder à toute l'actualité de la commune mais également aux informations communautaires et préfectorales. Nous espérons pouvoir le mettre en ligne au cours du 1er trimestre 2021.

Par ailleurs, les possibilités offertes par internet, nous conduisent à privilégier les supports virtuels dans notre démarche de communication sans oublier que tout le monde n'est pas équipé d'outil informatique ou n'est pas familiarisé avec ces nouveaux modes de communication.

Pour travailler sur le projet de communication, nous vous demandons de compléter ce questionnaire et de le transmettre à la mairie pour le 31 janvier 2021.

Magalie JOSSEAUME, en charge de la communication, reste à votre disposition pour tout complément d'information au 02.33.58.72.64 ou par mail : communication@bacilly.fr

Questionnaire à rendre pour le 31 janvier 2021 à la mairie de Bacilly (entourer votre réponse)

Utilisez-vous internet ? oui non
Si non, est-ce par une méconnaissance de l'outil ? oui non

Afin d'être au plus près de vos attentes, nous souhaiterions développer des nouveaux moyens de communication, seriez-vous intéressés par :

- une lettre d'information reçue par mail : oui non
- une page facebook de la commune : oui non
- des sms d'informations : oui non

Le Bacillais

Epicerie, bar, dépôt de pain et relais poste

- de 7h30 à 19h00 les lundis, mardis, jeudis, vendredis et samedis
- de 7h30 à 13h00 les dimanches et jours fériés

La bibliothèque

Les bénévoles vous accueillent :

- Hors vacances scolaires
le lundi de 16h30 à 18h00,
le mercredi de 14h30 à 17h00
le samedi de 10h00 à 12h00

- Vacances scolaires
le samedi de 10h00 à 12h00

La déchetterie de Montviron

Ouverte les lundis, mercredis, vendredis et samedis

Du 1er mars au 31 octobre : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Du 1er novembre au 28 février : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

La carte d'accès est à retirer directement à la déchetterie avec un justificatif de domicile.

Tel : 02 33 48 43 85

